

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : M. BEKHTAOUI

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Logement à loyer modéré - 44, rue de Chenôve - Cession d'une propriété à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 8 novembre 2010 et 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de céder à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon les deux propriétés bâties situées 46 et 48, rue de Chenôve, acquises par exercice du droit de préemption urbain.

Il est proposé aujourd'hui de céder à l'OPAC la propriété située 44, rue de Chenôve, acquise par la Ville en 1951.

En effet, la réunion de ces trois emprises permettra, après démolition, la réalisation d'une opération de construction d'habitat locatif aidé de l'ordre de vingt-six logements.

Accusé de réception en préfecture  
021-212102313-20111222-  
VD20112212-007-DE  
Date de réception préfecture :  
27/12/2011

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Ville en matière de mixité et de production d'habitat locatif à loyer modéré. Il répondra aux exigences environnementales d'habitat durable et d'économies d'énergie, dans le cadre d'une démarche de certification Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Compte tenu de ces éléments, de la configuration du site, du montant de la charge foncière des propriétés 46 et 48, rue de Chenôve et afin de permettre la réalisation de cette opération, il est proposé de céder ce bien moyennant la somme symbolique de 5 €, l'évaluation de France Domaine s'élevant à la somme de 104 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - 21000 Dijon, de la propriété située 44, rue de Chenôve, cadastrée section n°132 de 451 m<sup>2</sup>, moyennant le montant symbolique de 5 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

**pour : 54**

**non-participation au vote : 1**

Accusé de réception en préfecture 021-212102313-20111222- VD20112212-007-DE Date de réception préfecture : 27/12/2011
---